

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

SEMINAIRE SUR LA PROMOTION DE LA COOPERATION ENTRE
PAYS PRODUCTEURS DE MATIERES PREMIERES

Abidjan, Côte d'Ivoire, 6-7 juin 1991

Ce séminaire a été organisé par le Gouvernement de Côte d'Ivoire en collaboration avec la CNUCED. Le projet de rapport a été agréé par les participants à la rencontre, étant entendu que le texte serait révisé par les autorités de Côte d'Ivoire à la lumière des observations faites. A la demande de Monsieur Alain Gauze, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre de Côte d'Ivoire, le rapport ainsi finalisé est circulé aux délégations dans le cadre des rencontres informelles préparatoires à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement.

Le rapport ne vise pas à rendre compte en détail des opinions exprimées par les participants et il ne reflète pas nécessairement celles des autorités ivoiriennes ni celles du secrétariat de la CNUCED.

UNCTAD VIII/4
GE.91-51278

INTRODUCTION

1. Dans le cadre des travaux préparatoires à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, un séminaire ayant pour thème "La promotion de la coopération entre pays producteurs" s'est déroulé du 6 au 7 juin 1991 à Abidjan et a rassemblé des représentants de pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie figurant parmi les principaux producteurs de café, cacao, caoutchouc naturel, coton, huile de palme et bois. Cette rencontre, organisée par le Gouvernement de Côte d'Ivoire en collaboration avec la CNUCED et avec l'appui financier du Gouvernement français, a été présidée par Monsieur Alain Gauze, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre de Côte d'Ivoire chargé des Matières Premières.

2. Le séminaire avait pour objectif de promouvoir un échange de vues sur les trois thèmes suivants :

- (i) Analyse de la situation actuelle des produits de base;
- (ii) Facteurs susceptibles de redynamiser la coopération entre pays producteurs;
- (iii) Relations avec les pays consommateurs.

3. Le présent rapport fait le synthèse des discussions qui ont eu lieu sur chacun de ces points et constitue une contribution à la réflexion engagée sur la question des matières premières dans le cadre de la préparation de la CNUCED VIII.

ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DES PRODUITS DE BASE

4. Le débat sur ce point, introduit par le secrétariat de la CNUCED, a essentiellement porté sur les questions relatives à la structure de l'offre et de la demande, et au fonctionnement des accords de produits.

5. Les participants ont souligné que depuis la fin des années 1970, les cours des matières premières subissent une baisse préjudiciable à de nombreux pays en développement. Il s'agit d'une situation défavorable qui perdure et qui affecte particulièrement les pays fortement dépendants de quelques produits de base.

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

SEMINAIRE SUR LA PROMOTION DE LA COOPERATION ENTRE
PAYS PRODUCTEURS DE MATIERES PREMIERES

Abidjan, Côte d'Ivoire, 6-7 juin 1991

Rectificatif

Page 10, Liste des Participants

Le texte relatif au participant de la Malaisie et au participant du Pérou doit se lire comme suit:

M. YUSOF BASIR, Secrétaire Général Adjoint, Ministère des Industries
Primaires, Kuala Lumpur, Malaisie

M. Raphael ESPINOZA MOSQUEIRA, Conseiller du Ministre de l'Agriculture,
Lima, Pérou

6. Pour maintenir leurs recettes en devises et assurer une continuité de revenu et d'emploi pour les producteurs directs, ces pays n'ont pas d'autre choix que de compenser la chute des cours par une augmentation du volume d'exportation. Ce processus conduit à une situation paradoxale où la tendance à la baisse des prix des matières premières et la tendance à l'excédent de l'offre se renforcent mutuellement.

7. Le lien entre une situation de production quelque peu désordonnée et la faiblesse persistante des cours doit constituer la motivation première de la coopération entre pays producteurs.

8. Pendant de nombreuses années, l'insuffisance de la coopération s'est notamment traduite par un défaut de circulation des informations. Celles-ci devraient être régulières et porter sur les quantités produites, les prix et les tendances à moyen et long terme du marché. Les producteurs ont donc besoin d'un système d'information qui soit accessible et facilement utilisable pour mieux harmoniser leurs politiques et pour les adapter aux conditions du marché. Un tel système constituerait un instrument facilitant la prise de décisions, inter alia dans les domaines de la production, de la diversification et de l'exportation. D'une façon générale, une plus grande transparence entre pays producteurs est nécessaire pour qu'ils puissent gérer ensemble l'économie des matières premières et ajuster leur programme de production.

9. Les participants ont souligné que la diversification verticale était insuffisante et qu'elle devrait à l'avenir jouer un rôle essentiel pour réduire la dépendance des pays en développement à l'égard des matières premières.

10. Les producteurs directs ont besoin d'être davantage responsabilisés en participant directement à l'amélioration des filières de production et de commercialisation, et en assumant les risques inhérents aux décisions prises à cet égard. Les producteurs devraient aussi orienter leur action vers le marché intérieur afin de contribuer à sa dynamisation.

11. Une référence a été faite à l'influence des négociants et industriels du secteur des matières premières, qui détiennent le pouvoir réel dans les transactions internationales. Il apparaît en conséquence nécessaire de développer un type de rapport avec les opérateurs privés qui tienne compte de cette influence. Comme les prix à la consommation sont orientés à la hausse alors que les cours des matières premières baissent, il convient en particulier d'explorer les possibilités pour les producteurs d'être parties prenantes dans le partage des plus values prélevées par les opérateurs transnationaux dans le secteur des produits de base.

12. Il a aussi été observé que ces opérateurs, négociants et industriels, ont constitué des stocks importants, représentant plusieurs mois de consommation, et que cette situation n'est pas de nature à favoriser la reprise des cours.

13. Les participants ont abordé dans ce contexte la question des accords de produits. Dans les conditions actuelles d'excédent général, il est difficile d'imaginer que les accords de produit puissent réussir à soutenir les prix sans promouvoir une harmonisation des politiques de production.

L'organisation des pays producteurs est donc une condition sine qua non de la redynamisation des accords de produits.

14. Dans le cadre de ces accords, il convient de parvenir à un niveau des prix raisonnables et équitables.

15. Si, en particulier, rien n'est fait pour réactiver les accords actuellement gelés par la suspension des clauses économiques, les prix des produits concernés vont rester déprimés. On retrouve ici le rôle essentiel que doit jouer l'harmonisation des politiques de production, celle-ci étant indispensable pour rétablir les clauses économiques.

16. L'idée de création d'un fonds commun de stabilisation à l'intérieur de chaque pays a été avancée. Il s'agirait de constituer une épargne pendant la période de bon fonctionnement des accords et de l'utiliser pour assurer une certaine continuité de revenu aux producteurs directs pendant la période de réaménagement.

17. Les préoccupations liées à l'environnement devraient être pris en considération dans le cadre des accords. La fixation des prix devrait tenir compte de la nécessité d'une gestion saine des ressources naturelles.

FACTEURS SUSCEPTIBLES DE REDYNAMISER LA COOPERATION ENTRE PAYS PRODUCTEURS

18. Ce point a été présenté par Monsieur Guy Alain-Emmanuel GAUZE, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre de Côte d'Ivoire chargé des Matières Premières. Les discussions qui ont eu lieu à partir de cette présentation ont principalement porté sur la coopération dans les domaines de la régulation de l'offre et des politiques de production.

19. Les pays producteurs peuvent influencer sur les conditions du marché par des actions concertées sur l'offre. La capacité de mettre en oeuvre des mesures de ce type varie selon que le produit est exporté par quelques pays ou par un grand nombre de pays. Le caoutchouc naturel, le cacao et l'huile de palme proviennent d'un petit nombre de grands pays producteurs. Le cas de l'huile de palme est assez complexe dans la mesure où il existe d'autres huiles végétales produites dans de nombreux pays. Le café et le coton mettent en jeu un grand nombre de pays producteurs.

20. L'une des difficultés de l'organisation de l'offre est l'apparition de nouveaux producteurs et exportateurs alors que la plupart des producteurs traditionnels ont maintenu ou accru leur production. Il y a donc un conflit entre les producteurs traditionnels qui souhaitent conserver leurs parts de marché et les nouveaux venus désireux de s'y implanter.

21. Les politiques nationales relatives aux produits de base, en particulier celles qui visent à accroître la production et les exportations d'un produit de base, rejaillissent sur la situation de l'offre.

22. Pour assainir cette situation, des actions collectives pourraient être menées dans l'intérêt général de l'ensemble des pays producteurs tout en reconnaissant pour chacun d'entre eux la liberté de déterminer sa politique commerciale.

23. Au delà de la situation particulière de chaque pays, il existe en effet des problèmes similaires et une communauté d'intérêt qui appellent une interaction dynamique entre tous les pays producteurs. Cette interaction leur permettrait d'avoir une vision globale sur la situation de l'ensemble des principaux produits de base, et d'examiner la façon dont les sacrifices pourraient être acceptés et les opportunités utilisées au mieux.

24. Une coordination entre pays producteurs intéressés, portant sur les politiques relatives au secteur des matières premières, pourrait être établie dans cette perspective. Elle devrait fonctionner de façon flexible et pragmatique, et en particulier respecter les mécanismes de renégociation de chaque organisation de produits. Les pays parties prenantes à cette coordination pourraient demander à la CNUCED de lui apporter un appui technique.

25. Les associations de producteurs pourraient permettre de coordonner les efforts visant à améliorer les méthodes et les politiques de production. Dans cette optique, des associations telles que l'Organisation Interafricaine du Café (OIAC) et l'Alliance des pays producteurs du cacao pourraient jouer un rôle positif. Référence a été faite à l'une d'entre elles qui a fait un programme pour améliorer des plantations qui existaient déjà. Des sources de financement ont été approchées mais elles ont refusé de soutenir le projet; ce refus ne pouvait être dû à une évaluation négative des perspectives de marché dans la mesure où des fonds ont été disponibles pour d'autres producteurs.

26. Les pays en développement qui se sont déjà adaptés à certaines technologies pourraient faire bénéficier de leurs expériences ceux qui n'y sont pas encore parvenus. Plusieurs pays ont réussi, par ce progrès technologique et par des mesures complémentaires, à accroître leur productivité et à ajuster leur prix de revient aux cours mondiaux. Certains ont acquis en outre une riche expérience des mécanismes complexes des marchés à terme et à option. Il s'agit là d'exemples qui peuvent être repris avec succès par d'autres pays producteurs.

27. Les pays en développement devront mener conjointement des actions de promotion pour accroître la consommation.

28. Les organisations des produits de base devront mettre en oeuvre des projets pour profiter des ressources dont dispose le Fonds Commun des produits de base.

RELATIONS AVEC LES PAYS CONSOMMATEURS

29. Ce point a été introduit par le secrétariat de la CNUCED et les débats se sont ensuite concentrés sur la participation des pays producteurs aux filières de commercialisation; la coopération technique et financière pour l'appui à la diversification; l'accès aux marchés des pays développés.

30. Un accès plus direct à l'information peut beaucoup contribuer à une meilleure gestion du secteur des matières premières dans les pays en développement. Une coopération avec les pays développés leur permettrait de bénéficier de l'appui technique nécessaire dans ce domaine.

31. Les pays en développement peuvent essayer d'accroître les moyens de contact avec les agents de commercialisation et notamment, dans certains cas, à travers une participation au capital de sociétés de commercialisation. Avec l'appui des bailleurs de fonds, ils peuvent parvenir à s'intégrer dans les filières de commercialisation et bénéficier ainsi des avantages qui y sont liés.

32. Diverses possibilités de joint venture dans le secteur des produits de base s'offrent aux pays en développement. Certains pays ont déjà une expérience de la maîtrise des filières en amont et en aval.

33. Nombre de pays en développement ont réussi à réduire progressivement le rôle des produits de base dans leur économie grâce à un programme cohérent de diversification verticale. Il est nécessaire de promouvoir une coopération avec les pays consommateurs pour la mise en oeuvre des programmes de diversification verticale et horizontale. Cette coopération devrait d'abord porter sur une bonne évaluation des ressources du pays et des perspectives offertes par le marché mondial. Une telle évaluation demande une analyse approfondie des problèmes liés aux techniques de production et au fonctionnement des marchés, et elle doit aboutir à des études de faisabilité bien étayées. L'appui extérieur est d'autant plus nécessaire en ce domaine que dans beaucoup de pays en développement, et notamment dans les plus pauvres d'entre eux, les ressources humaines et la base d'information requises sont actuellement insuffisantes.

34. Les avantages appréciables de la technologie échappent également à une majorité de pays en développement dépendant des exportations de produits de base. C'est pourquoi l'appui technique et financier des pays développés est plus que jamais indispensable tant dans le domaine de la production que dans celui de la transformation.

35. Les industries utilisant les produits de base doivent être encouragées à s'installer dans les pays en développement dans le cadre d'un processus de relocalisation des activités productives. Pour qu'un tel redéploiement soit possible, les pays en développement ont besoin d'investir dans l'infrastructure, de développer la formation, de mettre en valeur les ressources humaines et de prévoir des mutations de façon à pouvoir tirer parti de leur avantage compétitif sur le marché mondial.

36. Il serait souhaitable de prendre des mesures pour améliorer l'accès aux marchés des pays développés. Des efforts devront être faits envers ces pays pour obtenir l'élimination des obstacles douaniers. Il est hautement souhaitable que les négociations de l'Uruguay puissent parvenir à des résultats significatifs en ce domaine.

37. De plus, l'attitude des pays consommateurs en matières de réglementation pour la protection de l'environnement et de la santé se présente parfois comme un prétexte pour empêcher l'accès à leurs marchés. Il convient d'empêcher le développement de cette nouvelle forme de protectionnisme. Dans les cas où la protection de l'environnement nécessite des mesures qui engendrent des coûts supplémentaires, les pays producteurs devraient bénéficier de compensations leur permettant de faire face à ces coûts. Par ailleurs, les pays producteurs devraient avoir la possibilité d'utiliser pleinement les opportunités de promouvoir, sur les marchés des pays consommateurs, des produits sains du point de vue de l'environnement.

38. L'insuffisance de l'épargne intérieure et la réduction des investissements privés rendent indispensables l'appui financier des bailleurs de fonds. Il apparaît donc très souhaitable que ceux-ci puissent financer directement le secteur privé.

39. Dans la concertation avec les bailleurs de fonds et les pays développés, il convient de faire une distinction entre le rôle du secteur privé des pays

en développement dans le domaine de la production, de la transformation et de la commercialisation, et le rôle du gouvernement dans l'élaboration des politiques et la fixation d'un cadre de fonctionnement pour le secteur des matières premières.

40. Enfin, il convient de souligner que les changements radicaux survenus dans les pays de l'Est ont donné l'espoir d'une création de marchés nouveaux pour les pays en développement producteurs de produits de base. Toutefois les pays de l'Est ont des problèmes de devises et d'insuffisance de revenus. De nouveaux flux d'investissement pourraient améliorer leur capacité d'importation de produits de base. Les pays en développement doivent se préparer en conséquence pour profiter de ces marchés.

41. La CNUCED devrait approfondir encore son activité visant à renforcer la coopération des pays développés dans tous les domaines cités qui portent sur la question des relations avec les pays consommateurs.

Liste des participants

M. B. ACHIAYAO, Principal Trade Officer, Ministry of Tourism and Trade, Accra, Ghana

M. YUSSO BASIR, Secrétaire Général Adjoint, Ministère des Industries Primaires, Kuala Lumpur, Malaisie

M. Alain GAUZE, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre Chargé des Matières Premières, Abidjan, Côte d'Ivoire

M. Hector HERNANDEZ, Représentant au Ministère de l'Agriculture pour l'Europe, Mexico, Mexique

M. Kokuvi KWAMI, Directeur Commercial de l'Office National des Produits Agricoles, Lomé, Togo

M. MOCHTAR, Secretary of the Research and Development Agency, Ministère du Commerce, Djakarta, Indonésie

M. Raphael ESPINOZA MOSQUEIRA, Conseiller du Ministre de l'Agriculture, Bujumbura, Burundi

M. Cyprien NTARYAMIRA, Directeur Général, Ministère de l'Agriculture, Bujumbura, Burundi

M. N'KONO, Secrétaire d'Etat au Développement Industriel et Commercial, Yaoundé, Cameroun

M. Fouad REDA, Under-Secretary for Foreign Agricultural Relations, Ministry of Agriculture, Cairo, Egypt

M. Georges REMY, Directeur des Relations Commerciales Internationales, Ministère du Commerce, Antananarivo, Madagascar

Dr. Nestor OSORIO, Délégué Permanent de la Colombie auprès de l'Organisation Internationale du Café à Londres.

Observateurs

M. Alejandro ORTIZ, Directeur de la Coopération Internationale, Ministère de l'Agriculture, Sarh, Mexique

M. Gérard ZEZE, Cabinet du Ministre du Commerce, Yaoundé, Cameroun

M. KAMGA, Secrétaire Général de l'Alliance des Producteurs de Cacao, Lagos, Nigéria

M. Arega WORKU, Secrétaire Général de l'Organisation Interafricaine du Café (OIAF), Abidjan, Côte d'Ivoire

M. Marie-Martin NZIE, Secrétaire Général de l'Organisation Africaine et Malgache du Café (OAMCAF), Paris, France

Ont également assisté à la rencontre, à titre d'observateurs, des représentants des Administrations ivoiriennes suivantes : Ministère des Matière Premières, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère des Finances, Ministère de l'Agriculture, Caisse de Stabilisation.

Secrétariat de la CNUCED

M. Carlos FORTIN, Secrétaire Général Adjoint de la CNUCED et Directeur des Produits de Base

M. Patrice ROBINEAU, Conseiller Spécial du Secrétaire Général Adjoint de la CNUCED

M. PLEHN-MEJIA, Chef de la Section des Produits Agricoles, Division des Produits de Base, CNUCED

M. Mehmet ARDA, Chargé de la Section des Etudes Générales, Division des Produits de Base, CNUCED